



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 14 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 03
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 08 décembre 2020
Date de publication : 21 décembre 2020

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

20.14.12.114

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Compensation liée au Covid-19 dans le cadre des contrats confiés à la SPL HELLO DOLE

Secrétaire de séance

M. Stéphane CHAMPANHET

Rapporteur

M. Alexandre DOUZENEL

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (jusqu'à DCM 20.14.12.114)
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE (jusqu'à DCM 20.14.12.114)
M. Ako HAMDAROU à M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Hervé PRAT (DCM 20.14.12.120) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 20.14.12.122-123) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 20.14.12.129-130) ; Mme Justine GRUET (DCM 20.14.12.138) ; M. Mathieu BERTHAUD (DCM 20.14.12.138-139) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 20.14.12.141)

Depuis 2016, date de sa création, la SPL HELLO DOLE gère, pour le compte de la Ville de Dole, la salle de spectacles La Commanderie, dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP). Elle gère également la location des salles municipales, dans le cadre d'une convention de mandat conclue avec la Ville de Dole en 2017.

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'ensemble des spectacles, réunions et salons programmés entre les mois de mars et décembre 2020 a été annulé, générant de fait une perte de revenus pour la SPL HELLO DOLE.

Concernant La Commanderie, le déficit prévisionnel est estimé à 37 000 €.

Pour ce qui concerne la location des salles municipales, la convention de mandat prévoit que la SPL se rémunérera par application d'un taux de 80% sur les encaissements effectués (part variable), avec un minimum garanti de 35 000 € annuel (part fixe). La SPL n'ayant fait que 5 000 € de recettes cette année, il convient ainsi pour la Ville de Dole de reverser 30 000 € à la SPL au titre de la part fixe.

Au vu de ces éléments, il est proposé de verser à la SPL HELLO DOLE une participation financière d'un montant de 67 000 € destinée à compenser la perte de revenus concernant la location de La Commanderie et des salles municipales de la Ville de Dole, cette perte étant directement liée à la fermeture de ces équipements pendant la période de crise sanitaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 11 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la compensation liée au Covid-19, dans le cadre des contrats confiés à la SPL HELLO DOLE pour la gestion de La Commanderie et des salles municipales, pour un montant total de 67 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- SPL HELLO DOLE

Fait à Dole, le 14 décembre 2020.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

